

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 940 391,00 € incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

#### 1/ les dépenses de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023	Evolution
011- Charges à caractère général	245 450,13	286 750,14	16,83 %
012- Charges de personnel	353 000,00	357 340,00	1,23 %
014- Atténuation de produits FNGIR	90 020,00	91 020,00	1,11 %
65- Autres charges de gestion courante	99 554,00	98 558,00	-1%
66- Charges financières (intérêts)	20 000,00	20 000,00	
67- Charges exceptionnelles	1 500,00	500,00	-66,67 %
022- Dépenses imprévues	6 000,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>815 524,13</b>	<b>854 168,14</b>	<b>4,74 %</b>
042- Opérations d'ordre	17 298,87	20 994,86	
023- Virement à la section d'investissement	107 950,00	65 228,00	
<b>TOTAL</b>	<b>940 773,00</b>	<b>940 391,00</b>	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,74 % par rapport au budget prévisionnel de 2022.

**Au chapitre 011**, les charges à caractère général sont en hausse de près de 17 % par rapport au budget prévisionnel 2022. Celle-ci s'explique par le fait de l'augmentation des énergies et des matières premières pour le restaurant scolaire.

**Au chapitre 012**, les charges de personnel représentent 41,83 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 43,28 % en 2022.

**Les autres chapitres** sont sensiblement identiques au budget prévisionnel de 2022, excepté les charges exceptionnelles.

## **2/ les recettes de fonctionnement**

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Evolution</b>
013- Atténuation de charges	5 800,00	2 000,00	-65,51 %
70- Produits des services	48 400,00	51 900,00	7,23 %
73- Impôts et taxes	597 489,00	629 000,00	5,27 %
74- Dotations, subventions et participations	267 074,00	228 781,00	-14,34 %
75- Autres produits de gestion courante	21 250,00	28 600,00	34,58 %
76- Produits financiers	10,00	10,00	
77- Produits exceptionnels	750,00	100,00	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>940 773,00</b>	<b>940 391,00</b>	<b>-0,04 %</b>

Les prévisions des recettes réelles sont à l'identique par rapport au budget prévisionnel de 2022.

**Au chapitre 013**, sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires et titulaires.

**Au chapitre 70**, sont notamment inscrites les recettes liées aux participations des familles au restaurant scolaire et à la garderie. Ces recettes sont en hausse par rapport à 2021 car vont être encaissées ici les remboursement de frais d'actes liés aux ventes de chemins ruraux.

**Au chapitre 73**, les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés, à savoir :

- Taux TH : 17,61 %
- Taux TFPB : 35,32 % (dont taux départemental 2020, 15,30 %)
- Taux TFNPB : 31,25 %

**Au chapitre 74**, sont inscrites les dotations versées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité rurale « cible » et la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement), ainsi que la participation de la CoPLER pour les charges supplétives du centre de loisirs. Les montants ne sont pas encore connus au moment de l'élaboration du budget, ce qui explique la prudence par rapport à l'année dernière.

**Au chapitre 75**, on enregistre une hausse car les locations de salles communales ont repris et la salle des 3 chênes va être louée.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ Les dépenses d'investissement

	BP 2022	BP 2023	Evolution	
10- Fonds divers, réserves	0,00		/	
16- Emprunts et dettes assimilées	35 500,00	43 300,00		
20- Immobilisations incorporelles	0,00	14 673,00		
21- Immobilisations corporelles	0,00	51 035,00		
23- Immobilisations en cours	895 409,65	282 055,44		
020- Dépenses imprévues	5 000,00			
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>935 909,65</b>	<b>391 063,44</b>		<b>-58,21 %</b>
041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00		
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>935 909,65</b>			
Restes à réaliser	118 778,00	196 960,00		
D001- Solde année N-1	0,00	10 618,42		
<b>TOTAL DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>1 054,687,65</b>	<b>598 641,86</b>		

### 1-1/ Détail des investissements de l'année 2023

	RAR 2022*	Budget 2023	Total 2023
Chemin des Goines, impasse des 4 vents		29 736,00	29 736,00
Chemin de Beau Côté		33 408,00	33 408,00
Chicanes rue d'Amplepuis		2 000,00	2 000,00
Travaux divers en voirie		21 481,44	15 281,44
Mise aux normes éclairage public	15 840,00	13 713,00	29 553,00
Préau, entrée cour et portail de l'école	20 620,00	100,00	20 720,00
Menuiseries extérieures RS + maternelle		81 000,00	81 000,00
Isolation RS + maternelle + VMC		120 530,00	120 530,00
Acquisition mobilier 3 chênes		12 135,00	12 135,00
Acquisition site Internet (fin)		960,00	960,00
Acquisition robot tonte foot		20 000,00	20 000,00
Acquisition de matériels divers	500,00	12 700,00	13 200,00
Travaux salle des 3 chênes	160 000,00	0,00	160 000,00
Frais notariés 3 chênes			6 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>196 960,00</b>	<b>347 763,44</b>	<b>544 723,44</b>

\* RAR : Restes à Réaliser

### 2/ Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2023 pour financer les investissements, comprennent :

- ✓ le virement de la section de fonctionnement
- ✓ l'excédent de fonctionnement de 2022 (en totalité)
- ✓ les subventions, dotations et le FCTVA au taux de 16,404 %

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Evolution</b>
10- Dotations, fonds divers et réserves	237 904,29	182 419,00	
13- Subventions d'investissement	229 664,00	18 000,00	
16- Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	0,00	
024- Produit des cessions	2 000,00	2 000,00	
27- Autres opérations financières	0,00		
<b>Total recettes réelles</b>	<b>619 568,29</b>	<b>202 419,00</b>	- 67,32 %
021- Virement section fonctionnement	107 950,00	65 228,00	
040- Opérat. d'ordre de section à section	17 298,87	20 994,86	
041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>744 817,16</b>	<b>288 641,86</b>	
Restes à réaliser	5 999,00	310 000,00	
R001- Solde année N-1	303 871,49	0,00	
<b>TOTAL RECETTES CUMULÉES</b>	<b>1 054 687,65</b>	<b>598 641,86</b>	

## ÉTAT DE LA DETTE

<b>Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>		
<b>Capital restant dû au 01/01/2023</b>	<b>Annuités de l'exercice 2023</b>	
	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>
596 915,29	43 205,78	19 826,01